

M. Cossitt: Madame le Président, c'est toujours à propos de la même objection. J'apprécie la réponse directe du secrétaire parlementaire, mais je dois signaler que ses arguments ne tiennent pas, car le gouvernement a déjà répondu à quatre de ces questions. Donc, il peut difficilement prétendre que ce dernier attend de pouvoir répondre à toutes en même temps. Par conséquent, je pense que quelqu'un l'a mal informé, soit son supérieur, le président du Conseil privé (M. Pinard) ou une autre personne du cabinet, car même s'il a bien cité le numéro des questions laissées sans réponse, le gouvernement a répondu à quatre ou cinq autres questions, donc il n'a pas attendu. Ces quatre ou cinq questions ont obtenu réponse après que le ministre ait dit: «Je les ai toutes signées.» Donc, elles n'ont pas été retenues et quatre ou cinq réponses ont été fournies. C'était peut-être parce que le gouvernement trouvait les autres réponses trop embarrassantes par exemple si les deniers publics ont été utilisés à d'autres fins que celles qui étaient prévues.

M. Collette: Madame le Président, je regrette de prolonger ce débat, mais nous ne voulons pas donner l'impression que nous répondons à ces questions à la sauvette. Comme nous nous sommes rendu compte que d'autres questions venaient, nous avons jugé préférable de retenir toutes les réponses afin que le député puisse obtenir tous les renseignements d'un seul coup. Il reconnaîtra, je pense, que si l'on dépose seulement une ou deux réponses on ne jette la lumière que sur un des aspects du problème, alors qu'il faut avoir une vue d'ensemble des réponses pour que les questions et les réponses fournies par le gouvernement prennent tout leur sens.

M. Knowles: Madame le Président, puis-je demander au secrétaire parlementaire s'il peut veiller à présenter bientôt la réponse à la question 1640?

M. Collette: Je vais m'en occuper, madame le Président.

Mme le Président: La Chambre n'a pas encore donné son accord pour reporter les autres questions. Les questions restantes sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. D. M. Collette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je rappelle que le 11 juillet dernier, le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) a fait inscrire au *Feuilleton* la motion n° 24 qui se lit comme suit:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du contrat conclu entre le gouvernement et Canadian Media Corporation pour que cette dernière s'acquitte de ses obligations en tant que service d'archives pour le gouvernement.

Le député a rappelé la présence de sa motion la semaine dernière. Comme il devait se rendre à une séance du comité il

m'a demandé de m'informer à sa place. Le gouvernement a-t-il songé à une formule de réponse, soit à un ordre ou à une autre disposition, car on a laissé entendre, je ne parle pas d'une promesse, qu'une décision serait prise sans tarder relativement à cette affaire.

● (1540)

M. Collette: Madame le Président, à moins d'empêchement, je compte déposer la réponse à la motion n° 24 portant production de documents mercredi prochain.

Tandis que j'ai la parole, si la Chambre n'y voit pas d'objection, je répondrai au député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty), lequel s'intéresse à la question n° 1449 qui est au *Feuilleton*. Je voudrais faire officiellement remarquer qu'il s'agit là d'une question requérant une réponse de deux sources différentes et que j'attends de recevoir l'autre partie de la réponse pour la lui communiquer. J'espère pouvoir le faire bientôt.

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, j'hésite à prendre la parole encore une fois, mais je ne peux le faire que le mercredi, jour où la Chambre étudie les motions portant production de documents. Je serai bref. Je veux parler de l'avis de motion n° 2 que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* le 14 avril dernier, il y a presque 8 mois. Dans cette motion, je demande au gouvernement de déposer la correspondance et tous les documents relatifs aux «Documents Taschereau» qui ont été échangés entre le Bureau du Conseil privé ou le cabinet du premier ministre et les Archives publiques. Dans la motion il est particulièrement question de la correspondance qu'ont échangée M. Micheal Pitfield et les Archives publiques lorsque celui-ci a reçu instruction de renvoyer lesdits documents aux Archives publiques et de les faire remettre au secret pour une période supplémentaire de dix ans alors qu'ils auraient dû être rendus publics après une période de 30 ans, laquelle est maintenant expirée.

Ces documents concernent la sécurité nationale du Canada. Ils contiennent beaucoup d'informations auxquelles les Canadiens ont droit. Je suis sûr qu'il se trouve à la Chambre des députés qui savent comme le solliciteur général (M. Kaplan) et comme moi-même ce que ces documents contiennent.

Les ministériels parlent abondamment de la législation sur la liberté d'information mais, comme l'a fait remarquer mon leader à la Chambre, ils se gardent bien de présenter le bill. Et pourtant ils nous rebattent les oreilles avec la liberté d'information. Pourquoi donc ne peuvent-ils pas répondre à une requête aussi simple? Vont-ils nous dire pourquoi ils veulent garder secrets encore pendant dix ans les documents Taschereau ou est-ce leur façon de classer le problème en espérant qu'il ne va rien se passer et que personne ne fera des rappels au Règlement? Dix ans passeront et si à cette époque les libéraux sont toujours au pouvoir—ce que je ne souhaite pas à notre pays—ils pourront encore classer cette question de la même façon pendant encore dix ans. Cela devient complètement ridicule. Je voudrais que le secrétaire parlementaire me réponde simplement par oui ou par non si l'on donnera suite à l'avis de motion n° 2 portant production de documents.